

## FICHE INTENDANCE – apprentis - Année 2024/2025

### Pièces à fournir le jour de l'inscription :

-la présente **fiche intendance** dûment remplie avec l'**adresse mail** du responsable légal correctement renseignée.

Cette adresse mail est indispensable pour le paiement, par avance et en ligne, des repas pris au self ou à la cafétéria, demande de bourse ...etc...)

-un relevé d'identité bancaire (**RIB**) au nom du responsable légal pour le paiement des bourses, le remboursement du solde de la carte de self lors du départ du lycée, le remboursement des frais de stage etc.....

-Les repas pris régulièrement ou occasionnellement doivent être payés **par avance et en ligne**, avec le compte monétique « **MYTURBOSELF** ». Ce compte devra être créé à compter du 12 juillet et en tous cas avant la rentrée. Pour les familles qui n'ont pas accès à internet, merci de rapporter un chèque de 41.60 euros correspondant à 10 repas (prix du repas 4,16 euros) (**montant minimum mais vous pouvez créditer le compte d'un montant supérieur**)

Ainsi le compte monétique MYTURBOSELF doit toujours être positif avant le passage au self ou à la cafétéria. A la différence du collège, il n'y a pas d'envoi de factures des repas : un repas est débité sur la carte provisionnée par avance, à chaque passage au self ou à la cafétéria.

Cadre réservé à l'Administration

Chèque-Espèces

Somme reçue :

### ELEVE

**Nom** (en majuscules): .....

**Prénom** : .....

**Nom et prénom du représentant légal** : .....

**Adresse mail du représentant légal** : .....

**Classe à venir au 1er septembre 2024** : .....

**Dernier établissement fréquenté en 2023/2024** (collège ou lycée le cas échéant) : .....

**Régime** (case à cocher) :

Demi-pensionnaire régulier ou occasionnel

Interne (hébergé à l'internat)

**COMMUNE DE RESIDENCE** .....

(indiquer les 2 communes en cas de garde alternée)

**Date** :

**Signature** :